

Ainsi fait à Wijnandsrade/: etaiet Signés :/ Corneille Bruls comme témoin, H.J. Coenen comme témoin, C.B. Heshusius administrateur de Maestricht au Canton de Heerle /: plus bas étaiet :/ le Sousigne administrateur de Maestricht Canton de Heerssen declare pur autat que lui est comme de ne Savoir rien de contraire au Susmentionné certificat. Ainsi fait à Maestricht 15. avril 1795 V.S. /:étaiet signé ;/ A:Wilmar

Hiernavolgte de aanbeveling van Roemers:

Je Sous-Signé Agent National pr l'Administration d'arrondissement de Maestricht, atteste et Certifie, qu les Signatures ci-dessus sont véritables.

J'atteste et Certifie de plus, que la Citoyenne, Augustine Bongart, née de Lierrot n'est pas sur quelque liste d'Emigrés dans l'étendu de l'Arrondissement de Maestricht, et qu'en conséquence je ne sache pas qu'il existe quelque Motif ni raison qui empêcherait sa rentrée à Wijnandsrade. Je prie et requiers donc Toutes les Autorités Civiles et Militaires de lui accorder aide et assistance et de ne pas permettre qu'il lui soit opposé le Moindre obstacle ou Empêchement. Fait à Maestricht le 26 Germinal, l'an 3.^e de la République Française.

aprouvé par le org de peuple
à Maestricht le 29 Flor. an 3. de
la rep. par le org de peuple
Hoberg

Roemers
[Signature]



Je Sous-signé Agent National pr. l'Administration d'Arrondissement de Maestricht atteste et certifie, que les Signatures ci-dessus sont véritables. J'atteste et Certifie de plus, que la Citoyenne Augustine Bongart, née de Lierrot n'est pas sur quelque liste d'Emigrés dans l'entendu de l'Arrondissement de Maestricht, et qu'en consequence je ne sache pas qu'il existe quelque Motif ni raison qui